

## ➤ L'irrigation dans les prochains jours :

Les pluies de la fin de semaine dernière ont apporté globalement entre 25 et 40 mm. Les ETP vont revenir à des valeurs de saison, autour de 5 mm/j.

Pour la reprise de l'irrigation sur les parcelles de **maïs**, en l'absence d'outils de pilotage, on adoptera la règle habituelle : on repousse l'irrigation de **1 jour par tranche de 5 mm reçue** (correspondant à peu près à la consommation journalière actuelle du maïs), soit 6 jours pour 30 mm.

Dans notre exemple de bilan hydrique en p.2, une reprise de l'irrigation est à prévoir autour du 4 août, en sol superficiel ayant reçu 35 mm de pluie.

Pour le **tournesol**, un apport FIN FLORAISON est toujours bien valorisé (voir Irrig'info n°6) et l'épisode pluvieux est donc arrivé à point nommé. Arrêt de l'irrigation quand le dos du capitule vire du vert au jaune citron.

(Sources : MétéoFrance).

	Données Météo du 24 au 30 juillet				
	Rioux Martin	Angoulême (La Couronne)	Montemboeuf	Tusson	Saulgond
<b>Précipitations :</b>	37 mm	41 mm	31 mm	37 mm	31 mm
<b>ETP (évapotranspi. potentielle) :</b> <i>(+voir encart ci-dessous)</i>	33 mm	34 mm	35 mm	34 mm	34 mm
<i>soit ETP moyenne / jour :</i>	4,7 mm/j	4,9 mm/j	5 mm/j	4,9 mm/j	4,9 mm/j

CONSOMMATION DU MAÏS* (ou ETM) sur la période du 24 au 30 juill. :	de floraison ♀ à soies sèches	35 mm	36 mm	37 mm	36 mm	36 mm
	Grain laitieux	30 mm	31 mm	32 mm	31 mm	31 mm

(\* = en situation bien alimentée en eau ; en situation de stress hydrique, ou de trop fortes T°, la plante ferme partiellement ses stomates et la consommation réelle est moindre, impactant potentiellement le rendement final. La consommation du maïs en l'absence de stress, présentée ici, est égale à : ETP x coefficient k, k étant fonction du développement de la plante)

	Maïs	
	Somme des T° au 30 juillet depuis la floraison ♀	Estimation date atteinte SLAG* (floraison ♀ + 250°C)
Pour floraison ♀ au 10 juillet :	329°C	25 juillet
Pour floraison ♀ au 15 juillet :	250°C	30 juillet
Pour floraison ♀ au 20 juillet :	176°C	~ 4 août
Pour floraison ♀ au 25 juillet :	90°C	~ 10 août
dont somme des températures semaine du 24 au 30 juillet :	109°C soit 15,6°C / j.	* Stade Limite Avortement Grains = date de sortie de la période de plus forte sensibilité au stress hydrique.

(base 6/30)

### ZOOM sur l'ETP, ou Evapotranspiration Potentielle

La notion d'ETP indiquée dans le tableau ci-dessus exprime la "demande climatique", ou "pouvoir évaporant" de l'air. Elle est utilisée pour calculer les besoins maximaux d'une plante (évapotranspiration maximale ou ETM) par la formule :

$$\text{Besoins maximaux (ETM)} = \text{ETP} \times kc,$$

où kc est un coefficient cultural qui varie de 0 à 1,1 selon le type de culture et son stade de développement.

Par exemple, au stade grain laitieux, le coefficient k retenu dans le tableau ci-dessus est d'environ 0,9 : par conséquent l'ETM est de : ETP x 0,9 : soit ~ 32 mm = consommation maxi maïs (station de Montemboeuf).

Cette consommation maxi, ou ETM, est possible en l'absence de facteurs limitants, quand l'alimentation hydrique est optimale, c'est-à-dire quand on se trouve dans le domaine de la Réserve Facilement Utilisable ('RFU' ; voir Irrig'info n°8). Une fois la RFU épuisée, la plante va réguler sa transpiration, et sa consommation réelle sera inférieure à l'ETM.

C'est dans cette situation d'ETM que la plante produit son rendement maximum ; cet ETM fournit ainsi des renseignements précieux à l'irrigant sur les quantités d'eau qu'il convient d'apporter mais qu'il est inutile de dépasser.

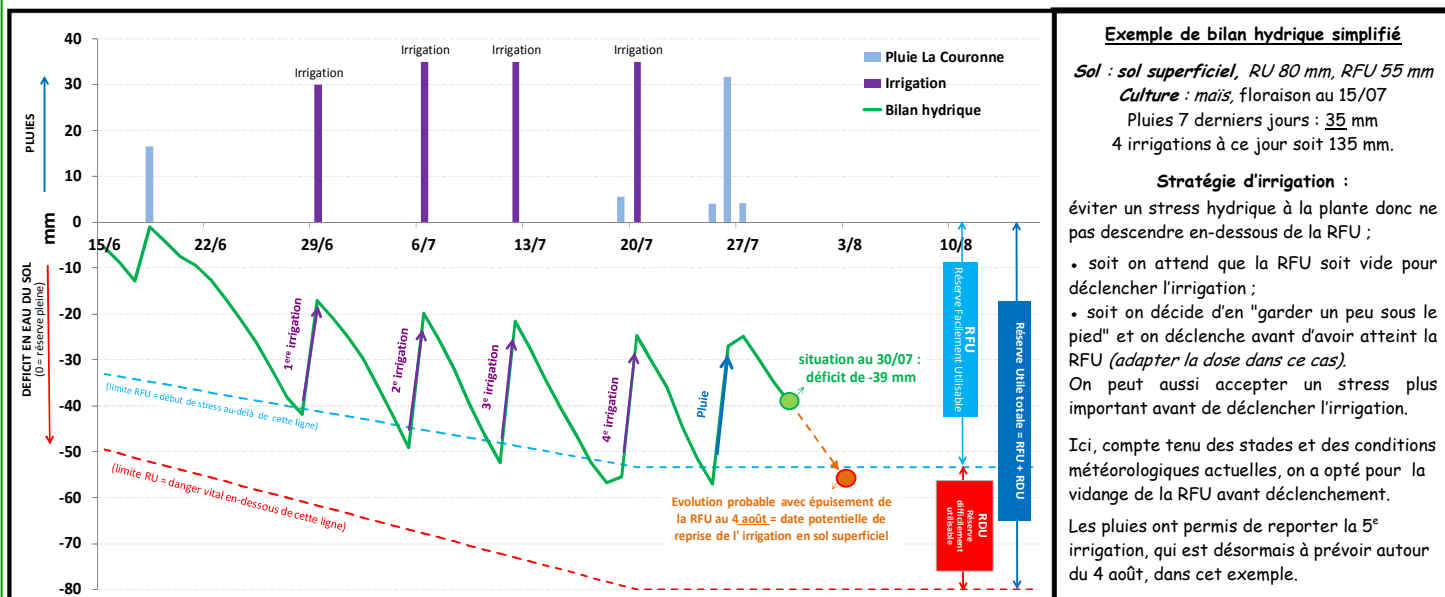
Toutefois, l'irrigant peut avoir une stratégie de production dont l'objectif n'est pas forcément d'irriguer à 100% de l'ETM (pour des raisons de temps de travail, de capacité du matériel, de ressource limitée etc...), et accepter un déficit hydrique ; c'est ce qui se produit dans la pratique.

### BASSIN AUME COUTURE : consultez :

l'évolution des indicateurs du bassin - les bilans hydriques - les sondes de pilotage de l'irrigation au lien suivant :

<https://charente.chambre-agriculture.fr/produire/eau-irrigation-et-reserves/aume-couture-projet-de-territoire/outils-et-indicateurs/>

**Exemple de bilan hydrique simplifié :**



➤ **Etat de la ressource et restrictions :**

▶ **ETAT DES BARRAGES :**

	BASSIN REALIMENTÉ	CAPACITE	TAUX DE REMPLISSAGE	LACHERS	
				ACTUELS	PREVI.
MAS CHABAN (AU 30/07)	Charente amont	~ 12 Mm <sup>3</sup>	76 %	2 m <sup>3</sup> /s	2 m <sup>3</sup> /s
LAVAUD (AU 30/07)	Charente amont	~ 9,2 Mm <sup>3</sup>	59 %	1,7 m <sup>3</sup> /s	1,4 m <sup>3</sup> /s
MIALLET (AU 31/07)	Dronne	~ 5 Mm <sup>3</sup>	80 %	0,4 m <sup>3</sup> /s	--

▶ **MESURES DE GESTION (eaux superficielles) :**

● **RAPPEL DES REGLES DE LEVEES DE RESTRICTIONS :**

La levée du niveau "ALERTE" n'est possible que lorsque 'la valeur mesurée est passée au-dessus du seuil d'alerte pendant au moins 7 jours consécutifs.

Pour connaître les règles de levée des autres niveaux d'alertes (Alerte renforcée, coupure), consultez l'Arrêté-cadre du périmètre de votre OUGC : <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Gestion-conjoncturelle-de-la-ressource-en-eau/Arretes-cadre-Secheresse>

● **PRINCIPALES EVOLUTIONS :**

**OUGC COGEST'EAU :** Tour d'eau mis à jour pour CHARENTE AMONT (2j. d'arrêt),  
 Mise en place de tours d'eau pour ARGENCE et NOUERE,  
 Un jour d'arrêt supplémentaire pour AUME COUTURE

**OUGC DORDOGNE :** Levée de l'alerte renforcée sur VOULTRON mais pourcentage hebdomadaire plafonné à 7 %.

▶ Le tableau en dernière page présente l'ensemble de pourcentages de gestion et des mesures en vigueur.

**OUGC COGEST'EAU**  
 COOPERATIVE DE GESTION DE L'EAU  
 ORGANISME NAISSANT DE LA GESTION COLLECTIVE

● Pour les bassins du périmètre COGEST'EAU concernés par les **TOURS D'EAU** (voir tableau ci-dessous), consultez la composition des groupes de prélèvements et les jours d'arrêt au lien suivant : <https://charente.chambre-agriculture.fr/produire/eau-irrigation-et-reserves/irriginfo-et-gestion-de-leau/>, rubrique « Tours d'eau ».

ou sur le site de la Préfecture (en annexes des Arrêtés de restrictions) : <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Gestion-conjoncturelle-de-la-ressource-en-eau/Restrictions-des-prelevements-d-eau>

► INDICATEURS ET RESTRICTIONS (eaux superficielles) :

	(Sources: DREAL Nouvelle Aquitaine, SPC17, ORE, SP24, DDT16)	Indicateurs au 30 juillet	SEUILS			MESURES DE GESTION ET/OU RESTRICTIONS EN COURS												
			ETE 14/06 au 31/10			JUILLET						AOÛT						
			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	COUPURE	25	26	27	28	29	30	31	01	02	03	04	05	06
OUGC SAINTONGE	ANTENNE-SOLOIRE (Piézo de Ballans)	-21,95 m	-22.5 m	-24.5 m	-25 m	VOLUME LIBRE mais interdiction d'irriguer de 9h à 19h.						VOLUME LIBRE mais interdiction d'irriguer de 9h à 19h.						
	SEUGNE (Lijardière)	1,49 m³/s	1.5 m3/s	0.75 m3/s	0.525 m3/s	7% + interdiction irriguer 9h-19h						7% + interdiction irriguer 9h-19h						
OUGC COGESTEAU CHARENTE	ARGENCE (Piézo de Vouillac)	-2,75 m	-2.65 m	-2.79 m	-2.90 m	5%						5% + mise en place tour d'eau						
	ARGENTOR-IZONNE (Poursac)	177 l/s	120 l/s	80 l/s	50 l/s	7% + mise en place tour d'eau						7% + maintien tour d'eau						
	AUGE (Piézo de Montigné)	-4,22 m	-3.50 m	-3.99 m	-4.50 m	5% + interdiction irriguer 3 j. : merc., vendr. et dim. (8h - 8h)						5% + interdiction irriguer 3j. : merc., vendr. et dim. (8h - 8h)						
	AUME COUTURE (Piézo d'Aigre) (Moulin de Gouge)	-1,94 m	-2.00 m	-2.30 m	-2.40 m	7%						6%						
		118 l/s	125 l/s	100 l/s	70 l/s	+ arrêt irrigation du samedi 8h au lundi 8h						+ arrêt irrigation du samedi 8h au lundi 8h et mercredi 8h-8h						
	BIEF (Piézo de Bellicou)	-8,53 m	-8.35 m	-9.10 m	-9.40 m	5%						5%						
	CHARENTE AMONT (Vindelle)	01/04 au 15/05	6,34 m³/s	3.3 m3/s	3.0 m3/s	2.7 m3/s	10% + mise en place groupe prélèvements						8% + nouveau tour d'eau 2 jours d'arrêt					
		16/05 au 13/06																
	Nappe de la BONNARDELIERE (Piézo Bonnardelière)	-11,42 m	-11.50 m	-11.80 m	-12.50 m	10%						7%						
	CHARENTE AVAL (Pont de Beillant)	01/04 au 15/05	15,30 m³/s	17 m3/s	13 m3/s	10 m3/s	5% + mise en place groupe prélèvements						5% + maintien groupe prélèvements					
		16/05 au 13/06																
	NE (Salles d'Angles)	359 l/s	450 l/s	325 l/s	225 l/s	5% + interdiction irriguer 3j. : merc., vendr. et dim. (8h - 8h)						5% + interdiction irriguer 3j. : merc., vendr. et dim. (8h - 8h)						
	NOUERE (Piézo de Lunesse)	-1,27 m	-1.25 m	-1.37 m	-1.44 m	5%						5% + mise en place tour d'eau						
	PERUSE (Piézo Les Jarriges)	-13,86 m	-15.00 m	-15.5 m	-19 m	VOLUME LIBRE						VOLUME LIBRE						
SON-SONNETTE (St Front)	291 l/s	190 l/s	150 l/s	110 l/s	VOLUME LIBRE						VOLUME LIBRE							
SUD ANGOUMOIS (Charraud - V et Giget)	130 l/s	80 l/s	67 l/s	50 l/s	6%						7%							
OUGC KARST	BANDIAT (Saint Martial de Valette)	247 l/s	350 l/s (3j/7)	220 l/s (5j/7)	100 l/s	Irrigation autorisée mardi et jeudi uniquement						Irrigation autorisée mardi et jeudi uniquement						
	BONNIEURE ( Villebette - St Ciers/B)	120 l/s	400 l/s	240 l/s	130 l/s	COUPURE												
	ECELLE - LECHE (La Touvre à Foulpouagne)	6,44 m³/s	8 m3/s	5 m3/s	4.5 m3/s	7%						7%						
	KARST (Piézo La Rochefoucauld) / + TOUVRE + BONNIEURE AVAL	49,86 m			47,59m au 15/08 soit 46m le 30/09	HORS ALERTE mais - 15% sur le volume restant au 22/07												
	TARDOIRE (Montbron)	810 l/s	700 l/s	500 l/s	300 l/s	5%						7%						
OUGC DORDOGNE	AUZONNE (commune de Nabinaud)	5 l/s	/	25 l/s (5j/7)	5 l/s	COUPURE												
	DRONNE (Bonnes) le 28 juillet	4,12 m³/s	2.6 m3/s	2.1 m3/s	2 m3/s	HORS ALERTE						HORS ALERTE						
	LIZONNE (Le Marchais St Séverin) le 28 juillet	0,63 m³/s	0.62 m3/s	0.37 m3/s	0.25 m3/s	ALERTE : 1 j. d'interdiction (selon commune de prélèvement)						ALERTE : 1 j. d'interdiction (selon commune de prélèvement : voir Irrig'Info n°10)						
	POUSSONNE PALAIS LARY (Moulin de Brioleau)	45 l/s	/	60 l/s (5j/7)	30 l/s	Irrigation autorisée mardi et jeudi uniquement						Irrigation autorisée mardi et jeudi uniquement						
	TUDE ( Pont de Corps -Médillac) le 28 juillet	73 l/s	320 l/s (2j/7)	260 l/s (5j/7)	190 l/s	COUPURE												
	VOULTRON (La Chaussade)	(31 cm)	/	75 l/s	37 l/s	5%						Hors Alerte Renforcée mais Vol. hebdo. plafonné à 7 %						
VIENNE	VIENNE (Lussac)	17,30 m³/s	13.1 m3/s	13 m3/s	10 m3/s	VHA (10%)						VHA (10%)						
	CLAIN (Voulon Petit Allier)	1,20 m³/s	1.7 m3/s	1.5 m3/s	0.82 m3/s	COUPURE						COUPURE						
EAUX SOUTER	DOGGER à Ruffec	-8,26 m				Seuil d'Alerte :												
	TURONIEN à Torsac	-6,39 m				Seuil d'Alerte renforcée : Seuil de coupure :												

Cultures dérogatoires : non concernées par arrêt/coupure, sous réserve d'avoir été préalablement déclarées.